

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 1^{er} octobre 2025

DEL20251001_092

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente, à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné pouvoir à Virginie JACQUEMOUD ; Billy MARQUET a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;

Absents excusés : Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI, Valérie VACHOUX, Denise GERELLI-FORT ;

Absents : Anne-Marie LALLIARD, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

DEL20251001_092 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022, portant délégations du Conseil à Monsieur le Président ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

➤ **EST INFORMÉ** des décisions suivantes, prises depuis le 27 août 2025 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2025-46	04/09/2025	Attribution du marché d'assurances de la Communauté de communes Arve & Salève	04/09/2025
DEC 2025-47	05/09/2025	Approbation de l'offre de la société "DJM EXPERTISES - ALEA CONTRÔLES" pour une analyse d'amiante et d'Hydrocarbures Polycliniques (HAP) pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et sa transformation en "Maison des Solidarités" sur la commune de REIGNIER-ESERY, d'un montant de 1 225 € Hors Taxes (HT), soit 1 470 € Toutes Taxes Comprises (TTC)	08/09/2025
DEC 2025-48	05/09/2025	Approbation de l'offre de la société "CARRIER GEOMETRES EXPERTS" pour la réalisation de relevé des existants, d'un plan topographique et une détection de réseaux pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et sa transformation en "Maison des Solidarités" sur la commune de REIGNIER-ESERY, d'un montant de 5 026,10 € HT, soit 6 031,32 € TTC	08/09/2025
DEC 2025-49	05/09/2025	Approbation de l'offre de la société "BETECH" pour l'exécution d'études géotechniques pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et sa transformation en "Maison des Solidarités" sur la commune de REIGNIER-ESERY, d'un montant de 3 280 € HT, soit 3 936 € TTC	08/09/2025

La Secrétaire de séance
Nadine PERINET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 08/10/2025
Publié, le 08/10/2025